

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05. 87.B

**Nautilus : Contrat
d'occupation
privative du domaine
public - Bar d'été -
Saison 2013**

LE DEUX MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 avril 2013**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05. 87.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
SPORTIFS

Rapporteur : Monsieur le Président

**NAUTILIS : CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC - BAR D'ETE -
SAISON 2013**

Le centre aquatique NAUTILIS dispose d'un bar d'été. Afin d'en assurer l'exploitation pour la saison 2013, il convient de signer un contrat d'occupation privative du domaine public avec un exploitant.

La période d'exploitation concernée serait la suivante :

- Les mercredis après-midi, samedis après-midi, dimanches (toute la journée) et jours fériés du 15 mai au 30 juin 2013 inclus,
- Tous les jours du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2013 inclus,
- Les mercredis après-midi des 4 et 11 septembre 2013, les samedis après-midi 7 et 14 septembre 2013 et les dimanches 8 et 15 septembre 2013.

Le loyer est fixé à 7 000 € TTC pour la saison (soit 5 852,84 € HT).

Afin d'éviter des problèmes de dysfonctionnement, le GrandAngoulême a mis en place une procédure de vérification et de contrôle des installations et du matériel qui seront mis à la disposition de l'exploitant.

Suite à l'appel à candidatures, Monsieur Maxime PANNETIER a fourni la meilleure offre répondant aux critères de choix retenus.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'occupation privative du domaine privé du bar d'été du centre aquatique Nautilus avec Monsieur Maxime PANNETIER,

D'IMPUTER la recette à l'article 752 – rubrique 414 au budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 mai 2013

Affiché le :

10 mai 2013